

La détention de Ziad Takieddine est une "farce" selon son avocat

Le Monde.fr avec AFP et Reuters | 01.06.2013 à 00h25 • Mis à jour le 01.06.2013 à 12h41



L'homme d'affaires, soumis en France à un strict contrôle judiciaire lui interdisant de quitter le pays, aurait tenté de se procurer un passeport diplomatique de République dominicaine. | AFP/JACQUES DEMARTHON

La mise en examen et le placement en détention provisoire de Ziad Takieddine relèvent d'une "farce" destinée à le réduire au silence, a déclaré samedi 1^{er} juin l'un de ses avocats, Bérenger Tourné. L'homme d'affaires franco-libanais, soupçonné d'avoir voulu prendre la fuite à l'étranger alors qu'il fait l'objet d'un contrôle judiciaire, a été mis en examen vendredi soir et écroué à la prison de la Santé.

L'intermédiaire en armement avait déjà été placé en garde à vue jeudi matin par les policiers qui le soupçonnent d'avoir envisagé de fuir la France en cherchant à se procurer un passeport diplomatique de la République dominicaine, moyennant 200 000 dollars (150 000 euros). C'est lors d'une perquisition le 11 avril à son domicile que les policiers ont découvert l'existence d'un courriel qui permettait de comprendre que M. Takieddine allait se faire délivrer ce document.

Début mai, le parquet de Paris a ouvert une information judiciaire pour "corruption d'agent public étranger" et "escroquerie", confiée aux deux juges instruisant le volet financier de l'affaire Karachi, Renaud van Ruymbeke et Roger Le Loire. A cette procédure viennent d'être jointes deux autres instructions visant M. Takieddine, cette fois pour "fraude fiscale" et "organisation frauduleuse d'insolvabilité".

Interrogé sur Europe 1, son avocat s'est étonné samedi du déroulement des faits. "Le 11 avril, on saisit ce vrai-faux passeport au cours d'une perquisition, et c'est deux mois plus tard qu'on nous fait croire à un complot d'évasion. Pendant deux mois, Ziad Takieddine a sollicité à trois reprises d'être entendu par le juge Renaud van Ruymbeke. En dépit des rendez-vous judiciaires qui ne cessaient d'être repoussés par le juge, subitement on vient le mettre en examen pour une affaire qui date de deux mois", ajoute l'avocat.

APPEL DU PLACEMENT EN DÉTENTION

Son autre avocat, Francis Vuillemin, a interjeté appel de la décision du juge des libertés et de la détention. "Son incarcération arbitraire est le moyen de le faire taire. Cela rassurera certains. Pour l'instant ! a prévenu l'avocat. L'assignation à domicile sous surveillance électronique a été méprisée par le juge sans raison valable au profit de l'archaïsme d'une détention provisoire non fondée", a dénoncé Francis Vuillemin.

Vendredi, Francis Vuillemin affirmait que son client n'avait jamais eu l'intention de quitter le pays. "Le projet de délivrance d'un passeport de la République dominicaine n'a rien à voir avec la préparation d'une fuite mais s'inscrit, de façon totalement accessoire, dans le cadre des investissements que Ziad Takieddine

souhaitait faire en République dominicaine depuis la France."

A lire : [Ziad Takieddine, investisseur en République dominicaine ?](#)

[/societe/article/2013/05/31/ziad-takieddine-investisseur-en-republique-dominicaine_3421766_3224.html](#)

Deux hommes d'affaires soupçonnés d'avoir servi d'intermédiaires dans l'achat de ce passeport, et également placés en garde à vue jeudi, ont été remis en liberté sous contrôle judiciaire. L'un d'eux, Sam Zormati, est un Français. L'autre, Carlos Peres, est un Américain.

"CORRUPTION D'AGENT PUBLIC ÉTRANGER"

Personnage central de l'affaire de Karachi, M. Takieddine a maintes fois été entendu par les juges van Ruymbeke et Le Loire, qui l'ont notamment mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux. Dans ce dossier tentaculaire, les deux magistrats cherchent à savoir si des commissions versées pour des contrats d'armement, que pourraient avoir perçues légalement M. Takieddine et un autre homme d'affaires libanais, ont pu alimenter la campagne présidentielle d'Edouard Balladur en 1995, via un système illégal de rétrocommissions.

Le nom de Takieddine apparaît également dans l'enquête sur d'éventuels financements libyens de la campagne de Nicolas Sarkozy en 2007. En mars 2011, l'homme d'affaires avait été arrêté à l'aéroport du Bourget, alors qu'il rentrait de Libye en avion avec 1,5 million d'euros en liquide.